



Déclaration liminaire CGT Éduc'action

Dans l'Éducation nationale, les premières semaines ont semblé paisibles et rassurantes, période électorale oblige. Cependant certains actes sont en contradiction avec les déclarations de bonnes intentions.

Un vœu rappelant notre revendication d'abrogation de la réforme du collège a été présenté dans un cadre intersyndical par la **CGT**, la FSU et FO lors du CSE sur ce sujet. Les modifications proposées sur le collège, ne remettent pas en cause la réforme rejetée par les personnels, que nous avons combattus avec d'autres organisations syndicales. La **CGT** Éduc'action demande toujours l'abrogation de la réforme du collège ainsi que l'ouverture de négociations pour un autre projet. Pourtant, l'arrêté sur la réforme du collège a été publié quasiment sans modification, contre l'avis du CSE.

En annonçant le gel des postes et la maîtrise des dépenses dans l'Éducation nationale au cours des années à venir, le ministre de l'Éducation confirme deux choses : qu'il n'est pas fidèle quant aux engagements pris envers les syndicats il y a quelques semaines et que le gouvernement Macron-Philippe assume d'emblée une politique de rigueur budgétaire. Alors que le candidat Macron avait promis la création de 5000 postes dans l'Éducation nationale sur le quinquennat, le nouveau président revient déjà sur cette promesse. La CGT Educ'action n'est pas surprise de cette décision qui correspond pleinement à la volonté du président d'intensifier le gel des dépenses publiques et de réduire, sur le dos des personnels et des usager-ères, les investissements dans la Fonction publique. Et comme l'annonce du ministre Blanquer ne suffisait pas, le ministre des comptes publics enfonce à son tour le clou en

annonçant le gel du point d'indice de tous les fonctionnaires pour 2018. Ces décisions sont aussi graves qu'incompréhensibles à l'heure où le ministre proclame la mise en place d'un certain nombre de mesures éducatives qui nécessitent des recrutements et des financements : dédoublement des CP et CE1 (2000 créations promises par le président de la République) et augmentation des primes des personnels en éducation prioritaire, mais aussi dispositifs *Devoirs faits*. L'instauration du dédoublement des CP-CE1 se fera donc à moyens constants, entraînant le redéploiement des postes et donc une augmentation des effectifs par classe. Pour la CGT Educ'action, c'est la programmation assumée et l'amplification d'une politique d'austérité, maintes fois utilisée sans succès pour l'économie, basée sur la maîtrise des fonds publics et des discours prônant *l'efficience* de l'utilisation de ces fonds. On est bien loin du renouveau annoncé. La CGT Educ'action condamne et combattra cette politique de rigueur budgétaire qui entraînera obligatoirement une dégradation des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Sur la question des rythmes scolaires, ce qui est proposé est tout simplement à permettre aux collectivités de revenir à une semaine de 4 jours, dès septembre 2017, si les collectivités, les conseils d'école et les directions académiques trouvent un accord. Depuis 2012, la **CGT** Educ'action n'a jamais cessé de combattre les décrets Peillon-Hamon, car ils instaurent, entre autres, une véritable territorialisation de l'école primaire, de la fatigue chez les élèves et les personnels, une dégradation des conditions de travail et d'étude, une concurrence accrue entre l'enseignement public et privé. Le bilan que nous dressons aujourd'hui est largement négatif. Pour la **CGT** Educ'action, il n'est pas question d'accepter cette nouvelle réforme qui permettrait aux collectivités de revenir à la semaine de 4 jours prévue par le décret Darcos de 2008. La **CGT** Educ'action est en désaccord avec la volonté du gouvernement de supprimer définitivement le cadre national de la semaine et de l'année scolaire en permettant aux collectivités territoriales de définir localement le nombre de jours hebdomadaires d'école, mais aussi de moduler le nombre de semaines de vacances. Les répercussions seraient désastreuses pour l'organisation des temps de travail des personnels. Le ministre construit pour les élèves, comme pour les personnels, une Éducation

nationale à plusieurs vitesses ou les familles devront composer entre les rythmes et les vacances de leurs enfants en fonction de leurs lieux d'étude... L'application de ces textes aura des conséquences désastreuses pour les personnels des collectivités ou des associations qui interviennent sur les activités périscolaires ce qui entraînera des milliers de suppressions d'emplois. Pour la **CGT** Educ'action il faut réfléchir sur la place des enfants dans l'école et sur leurs conditions d'accueil (classes surchargées, programmes inadaptés, temps de transport allongés dans les zones rurales...), au rythme des parents et au temps de travail des enseignants. Il n'y a pas de solution si nous continuons à faire correspondre les horaires nécessaires des élèves (26h hebdomadaires) et les exigences de temps de travail des personnels. Choisir entre 4 et 4,5 jours de classe ne permettra pas de réduire significativement le temps de travail des personnels. Il est temps d'exiger une réelle et totale déconnexion des heures élèves des heures des enseignants, mais aussi à la généralisation du principe plus d'enseignants que de classes. Pour la **CGT** Educ'action, réussir une réforme des rythmes, c'est aussi réfléchir au traitement des difficultés scolaires sur les temps de classe, exiger la stricte alternance des 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances dans le cadre des 36 semaines annuelles.